

10 ans d'Handeco  
10 ans de Pas@Pas  
10 ans d'innovation

# Les Han10Formelles 2018

HANDECO et PAS @PAS fêtent cette année leurs 10 ans d'innovation et d'accompagnement, à la fois auprès de leurs clients/partenaires mais aussi des Établissements des secteurs protégé et adapté.

À cette occasion, nous avons souhaité motiver nos partenaires/fournisseurs autour de l'innovation, avec le soutien financier de la Fondation Malakoff Médéric-Handicap, et valoriser leur capacité à mener des projets innovants.

À ce titre, nous organisons les Trophées de l'innovation avec une remise de prix qui aura lieu au cours des Han10Formelles le 28 septembre 2018 à Paris au siège du Groupe La Poste.

Trois acteurs des secteurs protégé et adapté se verront remettre chacun un prix qui récompensera les dossiers jugés « remarquables », par un jury composé à la fois de représentants des secteurs protégé et adapté, mais aussi de représentants des fonctions Achats et RH notamment.

Vous pouvez présenter un projet dans les catégories :

- Innovation technologique (1),
- Innovation sociale/sociétale (2),
- Innovation digitale (3).

Plusieurs projets s'inscrivant dans ces trois catégories peuvent être présentés.

Ces trois prix sont dotés de 3000 euros chacun et un des trois prix fera l'objet d'un vote « coup de cœur du public » qui se verra attribuer une dotation supplémentaire de 1000 euros.

Ces Trophées sont lancés auprès des quelques 2200 ESAT/EA des secteurs protégé et adapté.

Le (les) dossier(s) de participation devra(ont) être retourné(s) à l'adresse suivante : [tropheeshan10formelles2018@handeco.org](mailto:tropheeshan10formelles2018@handeco.org) avant le 15 juillet 2018.

---

Plus d'informations : voir le règlement des Trophées.

Raison sociale de la structure participante : .....

Coordonnées de la personne pouvant être contactée sur ce dossier :

Nom : ..... Prénom : ..... Tél : .....

Effectif de l'entreprise ou de la structure : .....

Activité(s) et descriptif de l'entreprise ou de la structure : .....

Si votre projet remporte un des trois prix quelle sera la personne présente le 28 septembre 2018 qui représentera l'entreprise ou la structure ? :

Nom : ..... Prénom : ..... Tél : .....

### 1 – DANS QUELLE(S) CATÉGORIE(S) SOUHAITEZ-VOUS PARTICIPER ?

INNOVATION TECHNOLOGIQUE,  
INNOVATION SOCIALE/SOCIÉTALE,  
INNOVATION DIGITALE.

Vous pouvez présenter un dossier dans chacune des catégories.

### 2 – ORIGINE DU PROJET :

Développez et expliquez pourquoi vous vous êtes lancés dans ce projet. Répond-t-il à une demande client, pensez-vous que votre projet est incontournable pour le développement de votre structure ? Est-ce un projet qui répond à une obligation réglementaire ? Est-ce un projet qui renforce la qualité de vos prestations/produits, de vos organisations, de la performance client... ? (en 10 lignes maximum).

### 3 – DÉCRIVEZ ET ARGUMENTEZ VOTRE PROJET .....

Expliquez votre projet et définissez-le (ou les) point(s) fort(s) qui font de ce projet un projet innovant. Comment se positionne-t-il dans le marché référent du service, de la prestation, de la technologie... ? A-t-il déjà été remarqué (prix, trophée, presse...) ?

### 4 – VALORISEZ ET OBJECTIVEZ VOTRE PROJET :

Quel est son niveau de maturité et avez-vous des indicateurs et/ou du reporting chiffré(s) (qualité, RSE, RH...) pour conforter la pertinence de ce projet ? Avez-vous des retours d'expériences, des témoignages pour conforter la performance de ce projet... ?

### IMPORTANT

#### SUR QUELS CRITÈRES PORTE LE CHOIX DU JURY DANS LES TROIS CATÉGORIES :

Les dossiers des candidats sont évalués et sélectionnés au sein de chaque catégorie. Les participants à ces Trophées peuvent présenter plusieurs dossiers dans une ou toutes les catégories. Les critères pris en compte par le jury pour évaluer les dossiers portent d'un point de vue général sur :

- Le caractère innovant du projet et son potentiel économique, sociétal ou commercial,
- La spécificité, l'originalité et ou l'exemplarité de l'innovation,
- Les moyens mobilisés par les structures pour atteindre leur(s) objectif(s) : partenariats, mécénat, marketing, accompagnement financier...,
- L'impact de l'innovation : création d'emplois, évolution des compétences en interne, meilleure communication avec les clients sur des activités de reporting par exemple, création de nouvelles fonctions ou encore renforcement de la stratégie RSE (environnementale, sociale, sociétale et économique)... Meilleure accessibilité et amélioration aussi des produits/services, de la qualité, de la réactivité commerciale, des organisations, bref tous les éléments qui font de cette innovation un avantage concurrentiel indéniable.

Et plus précisément par catégorie sur :

- **Innovation technologique** : dans cette catégorie les innovations sont analysées au regard de la performance en matière de compétitivité qu'elle apporte aux clients et de performance pour l'entreprise ou la structure. Analysée aussi l'optimisation des solutions qui tendent à diminuer différents impacts : environnementaux, financiers, sociaux, économiques... Ou encore la complexité de l'innovation et de sa mise en œuvre.
- **Innovation sociale et/ou sociétale** : dans cette catégorie les innovations sont analysées sous l'angle du bénéfice apporté pour tous les acteurs de l'économie (les salariés, les clients, les fournisseurs, les citoyens en général, les personnes en situation de handicap...). Dans cette catégorie on pourra remarquer aussi des innovations relatives à des partenariats, à des stratégies innovantes pour valoriser l'angle économique de la RSE. Et d'une manière générale tout ce qui pourra être qualifié de « remarquable » en matière d'innovation sociale et sociétale.
- **Innovation digitale** : dans cette catégorie, les innovations sont analysées et mesurées au regard des bénéfices apportés quant à l'amélioration d'un produit ou d'un service et de son accessibilité. Au vu aussi de développements de solutions industrielles ou « organisationnelles », ou tout autre avantage facilitant l'accès à un produit ou à un service passant par des technologies et innovations digitales.

Le dossier de participation devra être retourné à l'adresse mail suivante :  
tropheeshan10formelles2018@handeco.org

Toutes les informations relatives à ces Trophées sont disponibles dans le règlement annexé à ce dossier de participation.

**Date limite de réception : le 15 juillet 2018**

**Pendant toute la durée de dépôt des dossiers vous pouvez contacter : Marie-Christine Bronner - Consultante pour Handeco - Tél. : 06.28.07.17.54.**

---

### DÉFINITIONS

- (1) Innovation technologique :** On entend par innovation technologique de produit ou de service, la mise au point/commercialisation d'un produit plus performant dans le but de fournir au consommateur des services objectivement nouveaux ou améliorés. Par innovation technologique de procédé, on entend la mise au point/adoption de méthodes de production ou de distribution nouvelles ou notablement améliorées. Elle peut faire intervenir des changements affectant - séparément ou simultanément - les matériels, les ressources humaines ou les méthodes de travail.»
- (2) Innovation sociale et/ou sociétale :** l'innovation sociale au sein des entreprises est une réponse à des solutions non développées pour améliorer les conditions de travail des salariés par exemple ou encore une manière de permettre l'inclusion de populations fragiles ou discriminées. L'innovation sociétale est quant à elle une réponse à des problématiques citoyennes au sens large du terme, pour lesquelles les entreprises peuvent apporter une réponse (mécénat, financement de causes, accompagnement de projets...).
- (3) Innovation digitale :** c'est une innovation qui utilise les technologies de la communication et de l'information digitales pour accroître la notoriété et la visibilité des entreprises pour élargir leurs cibles clients, ou encore améliorer l'accessibilité des produits/services ou leur qualité, ou encore leur réactivité...